

COMMUNE DE RIOUX
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023

Le 14 décembre 2023 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Rioux se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du 5 décembre 2023 sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE.

Présents : MM. Philippe SOULISSE, Jean-Michel MEGRAUD, Jean-Joël BODIN, Benoît BRIDIER, Nicolas CHAUDET, Stéphane BOUILLON, Gaëlle LUCAZEAU, Claude LOISEAU, Nathalie DUCHIRON.

Absents excusés : MM. Sylvain GOUGEON, François TURPIN, Francis BONNIN, Daniel FAURE.
Mmes Sylvie VIGNAUD, Nadège GERBIER.

Pouvoirs : Mme Sylvie VIGNAUD donne pouvoir à Mme Gaëlle LUCAZEAU.
Mme Nadège GERBIER donne pouvoir à Mr Benoît BRIDIER.
Mr Francis BONNIN donne pouvoir à Mr Jean-Michel MEGRAUD.

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle LUCAZEAU

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2023.

Sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE, la séance est ouverte à 20 heures 30.

❖ **DELIBERATIONS**

Objet de la délibération n°202314122301

CHANGEMENT COPIEUR MULTIFONCTION MAIRIE

Monsieur le Maire explique que les deux imprimantes école et mairie ne sont plus sous garantie, il est donc nécessaire de réétudier d'autres contrats.
Nous avons reçu trois devis KOESIO, REX ROTARY et BSI.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à l'unanimité**

- D'accepter l'imprimante de la marque HP E786 pour un tarif HT de 3 111 € proposé par l'entreprise KOESIO située 20 Avenue Joliot Curie 17180 Périgny.
- D'inscrire les crédits au budget de l'exercice 2024.
- PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de gestion dont la prise d'effet sera fixée au 1er janvier 2025.

Objet de la délibération n°2023141202

ABONNEMENT PANNEAU POCKET

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il existe un nouvel outil de communication auprès des administrés afin de les informer, les prévenir ou les alerter. Le principe réside dans une application gratuite à télécharger sur son téléphone portable qui permet aux administrés de connaître les informations mises en ligne par la mairie. Il propose au conseil d'adhérer à ce service pour un coût annuel de 180 € TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Autorise le maire à adhérer au service « Panneau Pocket »
- Précise qu'une information sera réalisée auprès des administrés de la commune.

RENOUVELLEMENT ORDINATEUR MAIRE

M. Le Maire présente aux membres du Conseil le devis du prestataire informatique SOLURIS pour le remplacement du matériel informatique du poste du Maire. Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 1 393.16 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le devis de SOLURIS de 1 393.16 € TTC pour le remplacement de l'ordinateur de Monsieur le Maire.
- Mandate M. Le Maire pour signer le devis.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2024.

INFORMATIONS

- ❖ Cimetière
Les travaux de reprise de concession dans le carré 1 ont dû être arrêtés suite aux intempéries. L'ossuaire qui devait être construit à l'emplacement 146 sera finalement construit à l'emplacement 150. Les allées seront remises en état dès la fin du chantier.
- ❖ Assurance
L'augmentation pour la responsabilité civile de la commune n'augmente que de 45% au lieu de 60% annoncé. Les autres contrats d'assurance ne devraient pas subir d'augmentation.
- ❖ City Stade
Le département finance à hauteur de 16 735 € ce qui représente 25%.
L'agence Nationale du sport finance 33 470 € ce qui représente 50%.
Les 25% restant seront à la charge de la commune.
- ❖ Château
Une des héritières du château souhaiterait proposer le rachat de sa part à la commune car elle ne trouve pas d'acheteur. Les conseillers se donnent le temps de réfléchir.
- ❖ Salle des fêtes
En 2024 il faudra remettre en état les bandeaux ainsi que les gouttières de la salle des fêtes. Les devis sont acceptés à l'unanimité des membres présents.
- ❖ Bâtiments Commerciaux et Traverse de Bourg
Pour les bâtiments commerciaux, les travaux devront débuter début 2024 si le temps le permet.

Pour la deuxième tranche, la commune doit toujours acquérir la parcelle qui servira pour récupérer les eaux pluviales comme un autre héritier est décédé l'acquisition de la parcelle initiale risque de prendre du temps.
Monsieur Jean-Michel Mégraud annonce au conseil qu'une autre solution est possible. Il décide de vendre à la commune une partie de la parcelle entre la maisonnette et le cimetière (environ 3000m²) pour que l'exécutoire soit créé et que les travaux ne prennent pas de retard.
- ❖ Travaux Atelier
Plusieurs fuites qui proviennent du toit de l'atelier ont été constatées. Pour le confort des agents communaux ainsi que le respect des outils il faudra envisager des travaux de réparation.
- ❖ Vœux du Maire
Vous êtes tous invités aux vœux du Maire le 5 janvier à 19h.
- ❖ Traverse de Bourg
L'entreprise Eurovia a fini la 1ere phase, les pavés du rond-point ainsi que les marquages sont opérationnels. La route sera prochainement ouverte.
- ❖ Eclairage Led
Pour une économie d'énergie la question des remplacements des éclairages publics est soulevé pour mettre des éclairages led. Il s'agit d'un investissement conséquent sachant que le sdeer remplace les lampadaires endommagés par des éclairages leds.

❖ Travaux Gaz

L'entreprise doit remettre en état les routes qu'ils utilisent pour le passage des conduites de gaz, si cela n'est pas respecté nous n'hésiterons pas à les solliciter.

❖ Planning conseil municipal

Les prochaines réunions auront lieu le 25 janvier, le 7 mars, le 4 avril, le 16 mai, le 13 juin et le 25 juillet.

Fin de la séance à 21 h 45

Philippe SOULISSE	Gaëlle LUCAZEAU	Jean-Michel MEGRAUD
Nicolas CHAUDET	Jean-Joël BODIN	Benoît BRIDIER
Stéphane BOUILLON	Nathalie DUCHIRON	Claude LOISEAU